

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

2022.12.14.003

**DÉLIBÉRATION PORTANT ACTUALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) POUR LA PÉRIODE 2021 – 2023.**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 14 décembre 2022 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Nathalie BOINET, Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Françoise GUYOT, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Nathalie LOUVEL a donné pouvoir Jeanne BECART, Thierry DE PONCINS a donné pouvoir Grégory DEBAUVE, Roman JACQUEMONT a donné pouvoir Caroline FACY, Pierre-Louis BRIÈRE a donné pouvoir Bruno GUERRA,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Nathalie LOUVEL, Thierry DE PONCINS, Roman JACQUEMONT, Pierre-Louis BRIÈRE

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie THOMAS-DURIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°21.03.31/14 du 31 mars 2021 portant adoption du programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2021-2023 ;

Vu la délibération n°2022.02.09.017 du 09 février 2022 portant actualisation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2021-2023 ;

Vu le programme pluriannuel d'investissements (PPI) actualisé de la Ville de Garches pour la période 2021-2023 ;

Vu l'avis de la Commission de l'Équipement, de l'Urbanisme, du Développement économique et de l'Emploi, du Développement Durable, de l'Environnement et de la Sécurité 06 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission administration générale et Finances du 07 décembre 2022 ;

Considérant que le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) est un outil précieux de pilotage budgétaire et financier ;

Considérant qu'il permet notamment par son actualisation annuelle de tenir compte de l'évolution des résultats de clôture, de la vie des projets et de la conjoncture ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le Programme Pluriannuel d'Investissements pour tenir compte de l'avancement des projets au cours de l'année 2022 mais surtout d'intégrer les impacts de la conjoncture actuelle liée à la crise économique, au contexte inflationniste et la crise de l'énergie qui nous impose d'être prudent dans notre prospective budgétaire ;

Considérant que la tension sur les matériaux et le prix des matières premières ainsi que l'augmentation du prix des fluides nous imposent aussi à ajuster notre Programme Pluriannuel d'investissements notamment s'agissant des crédits de paiement ouverts pour l'année 2023 en vue de tenir compte des retards dans l'avancement des opérations ;

Considérant qu'il convient d'adapter le Programme Pluriannuel d'Investissements pour répondre aux enjeux de la crise énergétique tout en soutenant la reprise économique avec l'appui des partenaires financiers de la Ville de Garches notamment en s'inscrivant dans le cadre du plan Vert de l'État ;

Considérant qu'au vu des éléments susvisés le Programme Pluriannuel d'Investissements actualisé pour la période 2021-2023 se décline comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15.12.2022



ID : 092-219200334-20221214-2022\_12\_14\_003-DE

Opération	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
Plan de mobilités douces comprenant les travaux d'infrastructure et d'enfouissement	7 500 000€	1 500 000€	3 000 000€	3 000 000€	<p>500 000€ de la Région Ile-de-France au titre du CAR 2021-2023.</p> <p>Les opérations d'enfouissement portées par le SIGEIF sont en partie financées par les opérateurs de téléphonie (participation financière).</p> <p>Renouvellement du CAR en 2023 orientée sur les mobilités (1 M€).</p>
Lutte contre la déperdition d'énergie dans les bâtiments publics intégrant le projet de solarisation des bâtiments publics (AMI de la MGP) et le déploiement d'un éclairage économe et des détecteurs de présence : équipements scolaires, sportifs (réhabilitation de la piscine), conservatoire, centre culturel, etc.	7 000 000€	1 000 000€	3 000 000€	3 000 000€	<p>CCDV 2021-2023 : 60% de financement.</p> <p>Des subventions sont à solliciter au titre de la DSIL, de la MGP et de la Région s'agissant des équipements sportifs. Un cofinancement attendu de l'ordre de 60%.</p> <p>AMI MGP Solarisation.</p> <p>Plan Vert de l'État : un cofinancement attendu de 40%.</p>
Plan vert avec la mise en place des cours végétalisée ou encore la réhabilitation des squares et des aires de jeux dans les équipements scolaires.	3 000 000€	-	1 500 000€	1 500 000€	<p>Plan Vert de l'État : un cofinancement attendu de 40%.</p> <p>DSIL au titre de POLD : un cofinancement attendu de 40% (cour végétalisée).</p>
Lutte contre la déperdition d'énergie dans les espaces publics (éclairage public).	800 000€	600 000€	200 000€	-	Subvention 60% (CCDV 2021-2023).
Renouvellement du parc auto et mise en place de bornes de charge électrique	400 000€	-	200 000€	200 000€	50% de la MGP.
Redynamisation du cœur de Ville avec la réhabilitation du centre-ville intégrant la réhabilitation de la Place St Louis et ses abords, la réduction de la minéralisation, etc.	3 500 000€	-	600 000€	2 900 000€	<p>Restructuration de la Place St Louis : subvention 60% (CCDV 2018-2020).</p> <p>Création d'un parking en centre-ville llot de la Source : subvention</p>

<p>Restructuration de la Place St Louis : 2 M€</p> <p>Création d'un parking en centre-ville Ilot de la Source : 1,3 M€</p> <p>Aménagement d'un local de stockage pour le marché forain : 200 000€</p> <p>Création d'un espace partagé Grande rue et réaménagement de la Place de la Poste : 1 M€ (Année 2024)</p> <p>Construction d'un parking public souterrain en Cœur de Ville : 2 M€ (Année 2024)</p>					<p>60% (CCDV 2018-2020).</p> <p>Aménagement d'un local de stockage pour le marché forain : subvention 30% (CCDV 2021-2023).</p> <p>Construction d'un parking public souterrain en Cœur de Ville : Subvention 80% (CCDV 2021-2023) et à solliciter au titre du CAR 2023.</p> <p>Création d'un espace partagé Grande Rue et réaménagement de la Place de la Poste : subvention 60% (CCDV 2021-2023).</p> <p>Plan Vert de l'État.</p>
<p>Développement du numérique dans la gestion relations usagers et dans la gestion interne de l'Administration ainsi que dotation d'équipements informatiques à destination des écoles.</p>	500 000€	100 000€	400 000€	-	50% au titre du plan de relance numérique.
<b>TOTAL</b>	<b>22 700 000€</b>	<b>3 200 000€</b>	<b>8 900 000€</b>	<b>10 600 000€</b>	

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A la majorité des suffrages exprimés, 12 voix contre et 2 abstentions s'étant manifesté(es)**

**APPROUVE** le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) actualisé pour la période 2021-2023 ;

**DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15.12.2022



ID : 092-219200334-20221214-2022\_12\_14\_003-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Sylvie Thomas-Durier

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15.12.2022

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15.12.2022